



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental
du Service départemental d'incendie et de secours du Gers

N° A-SDIS32-23-480

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-33 ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS du 16 juillet 2019, nommant le Colonel Jean-Louis Ferres en qualité de Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Gers à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS, nommant M. Gilles Viriglio colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels par voie de détachement, faisant fonction de directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours du Gers, à compter du 17 juillet 2023 ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} février 2021 portant nomination en qualité de chef de groupement et responsable des affaires administratives et financières du Commandant Frédéric Bastien ;
- VU** l'arrêté du Conseil départemental du 24 mars 2023 portant désignation par le président du Conseil départemental, de son représentant pour présider le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) du Gers ;
- VU** l'arrêté A-SDIS32-23-314 du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Gers du 25 mai 2023, portant délégation de signature au directeur départemental du Services d'incendie et de secours du Gers ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice des missions de gestion administrative et financière du Service départemental d'incendie et de secours du Gers, il est nécessaire que le directeur départemental ainsi que le responsable des affaires administratives et financières disposent d'une délégation accordée par le président du conseil d'administration ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 25 mai 2023 susvisé est abrogé.

Article 2

Dans le cadre des attributions du Service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée au Colonel HC Jean-Louis Ferres, directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Gers, en ce qui concerne les affaires administratives et financières courantes, notamment à l'effet de signer :

- Mandats de paiement de toute nature à imputer sur le budget du service départemental d'incendie et de secours, se rapportant aux dépenses autorisées dans le cadre du règlement du service départemental d'incendie et de secours et dans la limite des crédits prévus à ce budget et des délibérations du conseil d'administration ;
- Titres de recettes de toute nature pour la mise en recouvrement des produits du service départemental d'incendie et de secours ,

- Pièces justificatives de dépenses et recettes du budget du service départemental d'incendie et de secours ;
- Actes mettant en œuvre l'ensemble de l'organisation matérielle des procédures de marchés publics, du lancement à l'exécution (cf. annexe du présent arrêté) ;
- Courriers relatifs aux salsies des dossiers d'assurances et courriers divers ;
- Notes de services internes ;
- Arrêtés des personnels non officiers et non chefs de centres ainsi que les ampliations des autres arrêtés ;
- Copies de documents ;
- Correspondances courantes, à l'exclusion des courriers ministériels de toute nature et des courriers adressés aux élus, hors courriers techniques ;
- Gestion courante du personnel rémunéré sur les fonds du budget dudit service (propositions de notation, congés annuels, congés de maladie), à l'exclusion des nouvelles embauches ;
- Conventions de stage et de formation ;
- Conventions pour mise à disposition ponctuelle de moyens et de locaux ;
- Attestations de stage et de formation ;
- Ordres de missions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel HC Jean-Louis Ferres, directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Gers, la délégation qui lui est conférée sera exercée par le colonel stagiaire Gilles Viriglio et, en son absence, par le Commandant Frédéric Bastien, responsable des affaires administratives et financières du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique 'télerecours citoyens' accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 5

Monsieur le directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le 17 JUIL. 2023

Le Président du conseil d'administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Arrêté transmis et reçu en Préfecture le 17 JUIL. 2023

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent arrêté a été affiché le
et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers

17 JUIL. 2023

ANNEXE à l'arrêté n° A-SDIS32-23-480
portant délégation de signature du président du CASDIS au directeur départemental
des services d'incendie et de secours du Gers

✓ **Procédures inférieures au seuil européen**

- lettre de consultation, demande de devis, cahier des charges,
- demande de complément et/ou précision sur la teneur de l'offre,
- tableau de classement des offres,
- notification aux candidats retenus et non retenus,
- déclaration sans suite de la procédure pour motifs d'intérêt général,
- invitation à négocier et procès-verbal de négociation ou d'audition,

✓ **Procédures supérieures au seuil européen**

- dossier de consultation des entreprises (DCE),
- tous les courriers émis avant la signature du marché,

✓ **Autres documents liés aux marchés**

- procès-verbal de mise en ordre de marche, vérification d'aptitude, vérification de service régulier, admission,
- procès-verbal de réception technique,
- bon de commande,
- ordre de service.

Tiers de télétransmission multi-cotes

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SDIS32

Utilisateur : Ramecki Anne

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : A_SDIS32_23_480
 Objet : Arrêté du PCADSDIS portant délégation de signature au DDSIS
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-07-17 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 5.5 - Delegation de signature
 Identifiant unique : 032-283200012-20230717-A_SDIS32_23_480-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier		
Nom métier :	text/xml	890 o
032-283200012-20230717-A_SDIS32_23_480-AR-1- _0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)		
Nom original : Arrete délégation P CASDIS DDSIS	application/pdf	547.4 Ko
DDA20230717_15565112.pdf		
Nom métier :		
99_AR-032-283200012-20230717-A_SDIS32_23_480-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juillet 2023 à 16h00min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juillet 2023 à 16h00min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juillet 2023 à 16h00min40s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 juillet 2023 à 16h00min44s	Reçu par le MI le 2023-07-17

ARRÊTÉ

**portant délégation ponctuelle de signature à Monsieur le directeur départemental
du Service départemental d'incendie et de secours du Gers**

N° A-SDIS32-23-583

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-33 ;
- VU** l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS du 16 juillet 2019, nommant le Colonel Jean-Louis Ferres en qualité de Directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Gers à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté du Conseil départemental du 24 mars 2023 portant désignation par le président du Conseil départemental, de son représentant pour présider le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (CASDIS) du Gers ;
- VU** la délibération du bureau du conseil d'administration du 22 novembre 2021 D-SDIS32-21-055 relative au projet de construction du nouveau casernement de plaisance du Gers – Acquisition du terrain ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour le président du conseil d'administration du SDIS d'être présent à la signature de l'acte d'acquisition du terrain de Plaisance du Gers, il est nécessaire que le directeur départemental dispose d'une délégation accordée par ce dernier.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre des attributions du Service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée au Colonel HC Jean-Louis Ferres, directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Gers, en ce qui concerne les affaires administratives et financières courantes, notamment à l'effet de signer :

- L'acte notarié d'acquisition par le SDIS 32 du terrain sis rue de la platane à Plaisance du Gers destiné à recevoir la construction du futur centre d'incendie et de secours de Plaisance du Gers.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique 'télérecours citoyens' accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 3

Monsieur le directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le 05/10/2023

Le Président du conseil d'administration
du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Arrêté transmis et reçu en Préfecture le 05/10/2023

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent arrêté a été affiché le 05/10/2023
et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers



SDIS
32

ARRÊTÉ N° SDIS03220230728260

A-SDIS32-23-515

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte 14 déclarations.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploiterritorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés».

Fait à AUCH,

24 AOÛT 2023

Le Président
du S.D.I.S. du Gers,

Bernard GENDRE

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir
V032211200496097001	Adjudant de SPP Sergent de SPP	Sous-officier opération	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	21/12/2021	01/03/2022
V032230100927690001	Sergent de SPP Adjudant de SPP	Adjoint au chef de salle CTA/CODIS	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927690002	Sergent de SPP Adjudant de SPP	Adjoint au chef de salle CTA/CODIS	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927690003	Sergent de SPP Adjudant de SPP	Adjoint au chef de salle CTA/CODIS	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927690004	Sergent de SPP Adjudant de SPP	Adjoint au chef de salle CTA/CODIS	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927690005	Sergent de SPP Adjudant de SPP	Adjoint au chef de salle CTA/CODIS	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927706001	Adjudant de SPP	Sous-officier de garde	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	31/01/2023
V032230100927707001	Adjudant de SPP	Sous-officier de garde	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	31/01/2023
V032230100927707002	Adjudant de SPP	Sous-officier de garde	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	31/01/2023
V032230100927709001	Adjudant de SPP	Sous-officier de garde	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927712001	Adjudant de SPP Sergent de SPP	Chef d'agrès	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/02/2023
V032230100927716001	Adjudant de SPP Sergent de SPP	Chef d'agrès	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230100927718001	Adjudant de SPP Sergent de SPP	Chef d'agrès	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	31/01/2023	01/03/2023
V032230501048404001	Adjudant de SPP Sergent de SPP Caporal chef de SPP	Chef d'agrès	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	25/05/2023	01/07/2023

Centre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
d'AuchCentre de Secours
de L'Isle JourdainCentre de Secours
de L'Isle JourdainCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de CondomCentre de Secours
de Condom

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
	Caporal de SPP						

Réf. Int. : A-SDIS32-23-515 Page 3/3



**SDIS
32**

ARRÊTÉ N° SDIS03220230905851

A-SDIS32-23-559

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte 1 déclaration.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à AUCH, le **05 SEP. 2023**

Le Président
du S.D.I.S. du Gers,

Bernard GENDRE

Arrêté n° SDIS03220230905851

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le	
2230901176580001	Sergent de SPP Adjudant de SPP	sous-officier formation	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	SDIS de Gers 32021 AUCH CEDEX 9	04/09/2023	01/01/2024	Groupeement territorial Sud



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



DECISIONS DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS



DECISION DC-SDIS32-23-019

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
COD 4 – CONDUCTEURS D'EMBARCATION
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2023

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,

- VU** Le code de la Sécurité Intérieure ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;
- VU** L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "COD 4" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2023 est établie comme suit :

NOM - Prénom	Grade	Affectation
ALBERTEAU Muriel	Adjudante	CIS Mirande
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain <i>Compagnie Save Gascogne</i>
AZZOLA Lyonel	Adjudant-chef	CIS Auch
BAQUE Laure	Sergente-chef	CIS Lombez
BARBIERI Jérémy	Sergent	CIS Mauvezin
BARREILLE Alain	Lieutenant	Groupe Nord
BATTAGLIA Philippe	Lieutenant	CIS Nogaro
BAVIERE Pascal	Caporal-chef	CIS L'Isle-Jourdain
BELINGARD Dominique	Adjudant-chef	CIS Mirande
BERDOT Stéphane	Adjudant-chef	CIS Auch <i>CIS Barcelonne du Gers</i>

NOM - Prénom	Grade	Affectation
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	DD SIS <i>Compagnie Arnagnac Adour</i>
BIZON Maxime	Sergent-chef	CIS Lombez
BOISON Julien	Lieutenant	CIS Valence-sur-Baïse
BONFARNUZZO Vincent	Adjudant	CIS Marciac
BOUSIGON David	Adjudant-chef	CIS Auch
CABALLE Célestin	Adjudant-chef	CIS Fleurance
CAMBLONG Frédéric	Caporal-chef	CIS Pavie
CAMPO CASTILLO Julien	Sergent	CIS Auch
CARRETE David	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	DD SIS <i>Compagnie Save Gascogne</i>
CHAHID Younès	Lieutenant	CIS Condom
DAL MAS Mathieu	Caporal-chef	CIS Auch
DEGUILHEM Frédéric	Sergent	CIS Pavie
DHAINAUT Laurent	Sergent-chef	CIS Cazaubon
D'HALESCOURT Nicolas	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
DOMENICHI David	Caporal-chef	CIS Masseube
ENDERLI Frédéric	Adjudant-chef	CIS Condom <i>CIS Aignan</i>
FORASTE Stéphane	Sapeur	CIS Auch
FORET Adrien	Sergent	CIS Lectoure
FURON Frédéric	Lieutenant-colonel	DD SIS
GIMENES Frédéric	Lieutenant	CIS Auch <i>DD SIS</i>
GRAU Elian	Lieutenant	CIS Fleurance
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	DD SIS
GUIMARAES Paul	Adjudant-chef	CIS Fleurance
IDRAC Pierre	Caporal-chef	CIS Lombez
IMMER Patrice	Adjudant-chef	CIS Condom
JOJO Jean-Noël	Adjudant-chef	CIS L'Isle-Jourdain
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CIS Mirande <i>CIS Nogaro</i>

NOM - Prénom	Grade	Affectation
LABATUT Joris	Caporal	CIS Lombez
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	DD SIS <i>Compagnie Lomagne</i>
LACOURT Patrick	Adjudant <i>Lieutenant</i>	DD SIS <i>Compagnie Lomagne</i>
LAFFITTE Paul	Adjudant-chef	CIS Auch <i>CIS Plaisance</i>
LAFFORGUE Jean-Philippe	Adjudant-chef	CIS Auch <i>DD SIS</i>
LALANNE Philippe	Capitaine	CIS Auch
LARRE Hervé	Caporal-chef	CIS Miélan
LATAPIE Cédric	Sapeur <i>Caporal</i>	DD SIS <i>CIS Auch</i>
LAURET Jean-Michel	Caporal-chef	CIS Plaisance du Gers
LEMASSON Guillaume	Sergent	CIS Nogaro
LEMONNIER Loïc	Adjudant	CIS Eauze
LOPEZ Fabrice	Adjudant	CIS Riscle
LOUSSOUARN Julien	Sergent	CIS Condom
LUPI Bruno	Sergent	CIS L'Isle de Noé <i>CIS Auch</i>
MAJ Cyrille	Caporal-chef	CIS Pavie
MANSUY Yoann	Sapeur <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Auch</i>
MASSONNAT Ulrich	Sergent-chef	CIS L'Isle-Jourdain
MELET Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CIS Auch <i>CIS Mirande</i>
MIJNSBERGEN Louis	Caporal	CPI La Romieu
MOMBERTRAND Paul	Sergent	CIS Condom
MORETTON Charly	Sergent-chef	CIS Valence-sur-Baïse
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	CIS L'Isle-Jourdain <i>CIS Auch</i>
PAILHES Jérôme	Adjudant-chef	CIS Riscle

NOM - Prénom	Grade	Affectation
PELALO Fabrice	Adjudant	CIS Valence-sur-Baïse
PENET Bruno	Sergent-chef	CIS Saint-Clar
PENET Nicolas	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Pavié</i>
PERRE David	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Condom</i>
POSER Adrien	Sergent	CIS Nogaro
REDON Sacha	Sergent	CIS Valence sur Baïse
RICHARD Yoann	Sergent	CIS Nogaro
SABADIE Frédéric	Adjudant-chef	CIS Eauze
THORIGNAC Nicolas	Adjudant-chef	CIS Condom <i>CIS Aignan</i>
VERDIER Denis	Adjudant-chef	CIS Mirande
VEYER Romain	Caporal	CIS Auch
VOLPATO Jérémy	Lieutenant	CIS Riscle

ARTICLE 3

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Lieutenant-Colonel Frédéric FURON sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le - 4 JUIL. 2023

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES



DECISION DC-SDIS32-23-020

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
COD JRS – CONDUCTEURS DU JET DE RECONNAISSANCE ET DE SAUVETAGE
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2023

Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,

VU Le code de la Sécurité Intérieure ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU L'arrêté du 11 juillet 2022 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

VU L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "COD JRS" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2023 est établie comme suit :

NOM - Prénom	Grade	Affectation
AZZOLA Lyonel *	Adjudant-chef	CIS Auch DD SIS
BERDOT Stéphane	Adjudant-chef	CIS Auch <i>CIS Barcelonne du Gers</i>
BOUSIGON David *	Adjudant-chef	CIS Auch
CAMBLONG Frédéric	Caporal-chef	CIS Pavie <i>CIS Auch</i>
CAMPO CASTILLO Julien	Sergent-chef	CIS Auch
DAL MAS Mathieu	Caporal-chef	CIS Auch
DEGUILHEM Frédéric	Sergent	CIS Pavie
FURON Frédéric	Lieutenant-colonel	DD SIS
GIMENES Frédéric *	Lieutenant	CIS Auch <i>DD SIS</i>

NOM - Prénom	Grade	Affectation
LAFFITTE Paul	Adjudant-chef	CIS Auch <i>CIS Plaisance</i>
LAFFORGUE Jean-Philippe	Adjudant-chef	CIS Auch DD SIS
LALANNE Philippe	Capitaine	CIS Auch
LATAPIE Cédric	Sapeur <i>Caporal</i>	DD SIS <i>CIS Auch</i>
LUPI Bruno	Sergent-chef	CIS L'Isle de Noé <i>CIS Auch</i>
MANSUY Yoann	Sapeur <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Auch</i>
MELET Sébastien	Adjudant-chef	CIS Auch
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CIS Auch <i>CIS Mirande</i>
PENET Nicolas	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	DD SIS <i>CIS Pavie</i>
PERRE David	Sergent <i>Adjudant-chef</i>	CIS Auch <i>CIS Condom</i>

(*) Formateurs à la conduite de JRS

ARTICLE 3

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Lieutenant-Colonel Frédéric FURON sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le - 4 JUIL. 2023

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES



SDIS
32

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 032-283200012-20230820-DC_SDIS32_23_21-BF

S²LOW

DÉCISION BUDGETAIRE

portant virement de crédits de chapitre à chapitre

N° DC-SDIS32-23-021

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DU GERS,**

- VU** Le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;
- VU** La délibération n° D-SDIS32-23-007 du CASDIS en date du 13 février 2023 donnant délégation au PCASDIS ;
- VU** La délibération n° D-SDIS32-22-055 du 15 décembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisant le PCASDIS à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- VU** L'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;
- VU** La délibération n° D-SDIS32-23-006C du 13 février 2023 portant adoption de la nomenclature M57.

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin d'adapter les imputations comptables au projet de réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Barcelonne du Gers :

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le projet de réhabilitation centre d'incendie et de secours de Barcelonne du Gers implique des travaux par des artisans et l'achat de fournitures en régie. De nouvelles affectations comptables tant en section d'investissement qu'en fonctionnement sont nécessaires et présentées ci-dessous :

SENS	SECTION	CHAPITRE	MOUVEMENT	NATURE	LIBELLE	MONTANT
Dépenses	Investissement	21	Réel	217315	Centre d'incendie et de secours	-110 000,00
Dépenses	Investissement	23	Réel	2317	Centre d'incendie et de secours	62 000,00
Dépenses	Investissement	040	Ordre	2317	Centre d'incendie et de secours	48 000,00
Dépenses	Fonctionnement	011	Réel	6068	Autres matières et fournitures	48 000,00
Recettes	Fonctionnement	042	Ordre	722	Immobilisations corporelles	48 000,00

Monsieur le président du SDIS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le

20 AOÛT 2023

Le Président du Conseil d'administration
du SDIS du Gers,

Bernard GENDRE

Transmis et reçu en préfecture le

DECISION N° DC-SDIS 32-23-022

Portant modification de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés « Infirmiers Sapeurs-Pompiers Protocoles » du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2023

Le Médecin-Chef de la Sous-Direction Santé,

Sous/Couvert du Directeur Départemental des Services
D'Incendie et de Secours du Gers,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424 – 1 à L 1424-50 ;
- VU Le Code de Santé Publique et notamment son article R 4311-14 ;
- VU Le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'Incendie et de Secours ;
- VU Le règlement opérationnel du SDIS du Gers ;
- VU Les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence validés par le Médecin-Chef du SDIS du Gers à mettre en œuvre par les Infirmiers Sapeurs-Pompiers lors d'interventions « Secours à Personnes » ;
- VU La décision en date du 9 janvier 2023 ;
- VU La décision modificative en date du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1er :

En complément des décisions du 9 janvier et 1^{er} août 2023, après validation des protocoles de soins d'urgence dans le cadre des opérations de secours, se rajoutent l'infirmier suivant :

Nom – Prénom	Grade	Statut	Affectation
SADIS JérémY	Infirmier Sous-Lieutenant	SPV	CIS FLEURANCE

ARTICLE 2 :

Cette liste d'aptitude opérationnelle ainsi modifiée est valide pour une durée d'un an à compter de sa signature.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Médecin-Chef est chargé de la mise en œuvre des dispositions de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du S.D.I.S. du Gers.

Fait le, 18 septembre 2023

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES

Le Médecin-Chef
de la Sous-Direction Santé,

Médecin-Commandant Ramses MASSOUDI